

Vers l'enregistrement de toutes les naissances

NICOLE MOODIE, de nationalité sud-africaine, travaille pour l'UNICEF depuis plus de 20 ans. Elle est actuellement responsable de la protection de l'enfance à l'UNICEF Sénégal. Auparavant, elle a été chef de la section de la protection de l'enfance à Madagascar, point focal de l'UNICEF pour les droits humains, y compris les relations avec le Comité des droits de l'enfant à Genève.

Dans le combat pour l'enregistrement universel des enfants, l'UNICEF joue un rôle essentiel. La responsable de la protection de l'enfance au bureau de l'UNICEF à Dakar en présente les grands axes.

Traduit de l'anglais par Cristina Jeangrand

Il me semble important de rappeler que l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16.9¹ est un engagement à atteindre l'enregistrement universel (c'est-à-dire 100 %) de toutes les naissances d'enfants âgés de moins de 5 ans.

De grands progrès ont été faits

De grands progrès ont été réalisés dans l'augmentation des niveaux d'enregistrement des naissances en Afrique ; en 2019, 20 pays étaient sur la bonne voie pour enregistrer les naissances de tous les enfants d'ici 2030. Avec des progrès soutenus, l'Afrique pourrait continuer à voir diminuer le nombre d'enfants non enregistrés dans les années à venir ; avec une accélération des progrès, le nombre d'enfants non enregistrés en 2030 pourrait être inférieur de 58 millions à ce qu'il est aujourd'hui (91 millions). En décembre 2024, l'UNICEF publiera un rapport mondial sur l'enregistrement des naissances² fondé sur des données, qui comprendra les données et les tendances les plus récentes au niveau mondial, y compris en Afrique depuis 2019. Si nous disons que d'ici 2030, l'Afrique pourrait enregistrer un nombre d'enfants supérieur de 58 millions par rapport au chiffre actuel, on doit aussi se poser la question de ceux qui resteront non enregistrés. Nous devons nous-mêmes être discriminatoires, et mettre en œuvre des principes sélectifs. Nos politiques doivent tenir compte de l'ensemble. L'objectif doit être de pouvoir atteindre un jour les 100 % et qu'il n'y ait plus d'enfants non enregistrés d'ici 2030.

1. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>

2. « The Right Start in Life », téléchargeable en anglais sur le site <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/enregistrement-des-naissances-progresse-150-millions-invisibles>

Les priorités à mettre en œuvre

Notre réponse politique doit continuer à reconnaître l'enregistrement des naissances comme un droit de l'homme et faciliter la réalisation de ce droit gratuitement pour tous les groupes de population sans discrimination – y compris les populations vulnérables et les personnes économiquement et socialement marginalisées, qui ont un besoin critique d'un tel accès. Nos données montrent que les enfants vivant dans des zones reculées ou rurales et ceux appartenant aux quantiles de richesse les plus bas en Afrique continuent d'être à la traîne, l'écart en matière d'enregistrement des naissances entre les enfants les plus riches et les plus pauvres s'étant creusé au cours des deux dernières décennies, en particulier en Afrique centrale. Il est essentiel que notre réponse politique s'attaque à ces disparités, notamment en soulignant que l'enregistrement des naissances est un droit de l'homme et une responsabilité primordiale d'un gouvernement envers son peuple.

Nos priorités et nos solutions doivent être fondées sur des preuves, c'est-à-dire sur des recherches et des données solides. Alors qu'il ne reste que cinq ans avant 2030, il est essentiel de se concentrer sur des stratégies qui ont fait leurs preuves et qui ont donné des résultats. À l'UNICEF, notre engagement avec différents pays et une évaluation multi-pays en Afrique de l'Ouest et du Centre sur l'enregistrement des naissances nous ont orientés vers trois stratégies fondamentales pour accélérer l'enregistrement des naissances, à savoir l'interopérabilité, la décentralisation et la numérisation.

– **Interopérabilité (principalement avec les services de santé et autres services sociaux)** : nous avons constaté des améliorations radicales dans l'enregistrement des naissances lorsque l'état civil est intégré dans les programmes de soins de santé primaires, en particulier lorsque les ministères de la santé sont impliqués dans la déclaration des naissances.

- En Côte d'Ivoire, l'intégration des services d'enregistrement des naissances aux services de santé – en particulier les services de maternité et de vaccination – a entraîné une augmentation de 10 % des taux d'enregistrement des naissances pour les enfants de moins d'un an, passant de 58 % en 2018 à 68 % en 2021, et une augmentation de 7 % au Tchad entre 2021 et 2023.

- Au Sénégal, une interface entre le système national de gestion de l'éducation et le système national d'enregistrement des faits d'état civil, soutenue par une politique, a permis de suivre en temps réel le statut de l'enregistrement des naissances des enfants scolarisés et de mettre en place un mécanisme de suivi pour faciliter leur enregistrement. Entre 2022 et 2024, 50 % des enfants scolarisés non enregistrés ont vu leur enregistrement régularisé.

– **Décentralisation** : les enquêtes démographiques et de santé (EDS) et les enquêtes à indicateurs multiples (MICS) menées dans divers pays ont montré que pour mettre en œuvre au niveau international et garantir l'enregistrement des personnes, la décen-

tralisation, qui consiste à déléguer les responsabilités en matière d'état civil aux autorités infranationales, est une stratégie clé pour améliorer l'accès aux services d'enregistrement.

- Au Cameroun, la proportion de naissances enregistrées (pour les enfants de moins d'un an) est passée de 61,9 % en 2018 à près de 66 % en 2023, un changement largement attribué à la décentralisation des services d'état civil au niveau infranational et à l'intégration de l'enregistrement des naissances dans le plan national de développement de la santé.

– **Numérisation** : nous avons été témoins du pouvoir de transformation de la technologie numérique, qui facilite l'accès à l'enregistrement des naissances dans les zones difficiles d'accès et reculées, ainsi que pour les populations défavorisées, tout en rationalisant les processus d'enregistrement.

- Au Libéria, l'intégration de l'enregistrement des naissances dans le système de santé électronique – le système d'information sanitaire de district (DHIS 2) – a simplifié le processus d'enregistrement, amélioré l'accès aux services et conduit à de meilleurs résultats. Le taux d'enregistrement des naissances pour les enfants de moins de 5 ans était estimé à 66 % en 2021 (DHS 2019-20), ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 25 % signalés en 2013 (DHS 2013).

- Au Tchad, Tasdjil – une application numérique d'enregistrement des naissances développée localement – est utilisée pour enregistrer les naissances dans les camps de réfugiés situés le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan dans les provinces de Ouaddaï, Sila et Wadi Fira.

En conclusion

Adopter une approche pangouvernementale et favoriser la collaboration entre les différents secteurs, y compris les partenaires de développement locaux et internationaux. Les systèmes d'enregistrement des naissances et de CRVS sont intrinsèquement multisectoriels, ce qui rend l'engagement des parties prenantes essentiel pour une mise en œuvre efficace. En tant que principaux bénéficiaires des informations sur l'identité légale, toutes les entités gouvernementales doivent participer activement à la facilitation de l'enregistrement des événements vitaux en tant que notificateurs, déclarants et financeurs potentiels des systèmes CRVS³. Le soutien des partenaires de développement locaux et internationaux est essentiel pour garantir que les programmes nationaux bénéficient de lignes directrices, de recommandations et de meilleures pratiques internationales solides. ■

3. Système d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil.